



Contrat signé, le salarié ne se présente pas

Par **clia**, le **15/03/2010** à **16:52**

Bonjour,

Nous avons signé un CDI avec un commercial. Il devait commencer ce matin et ne s'est pas présenté. Il ne répond ni au téléphone, ni aux mails.

Que pouvons nous faire?

Merci

Par **DSO**, le **16/03/2010** à **15:55**

Bonjour,

Je vous conseille de lui adresser un courrier RAR lui demandant de justifier son absence.

Sans réponse de sa part, vous pourrez mettre fin à sa période d'essai.

Cordialement,
DSO

Par **clia**, le **16/03/2010** à **18:02**

Bonjour, et merci pour votre réponse.

Nous lui avons envoyé une lettre recommandée avec AR ce matin.

Nous pensons qu'il s'est servi de son contrat pour négocier chez un de nos concurrents...
Nous avons engagé des frais : achat d'une voiture, abonnement téléphone, temps passé en entretiens....

Y a t-il possibilité d'obtenir des dommages et interets?

Merci encore de votre aide.

Par **DSO**, le **17/03/2010** à **08:50**

Bonjour,

Hélas, je crains que non. Par ailleurs les achats effectués serviront à un nouvel embauché car je pense que vous aller continuer votre recrutement.

Cordialement,
DSO